



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023



Présenté au comité de participation le : 8 juin 2022

Numéro de résolution du conseil d'établissement : CE/2022-51

TABLE DES MATIERES

[OBJ]	1
Préambule	3
Définitions (LIP, 2012)	3
Analyses de la situation	3
Portrait de la région	3
Portrait général D'Iberville	4
La perception des membres du personnel et des élèves en lien avec le bien-être à l'école D'Iberville ..	5
Mesures de prévention	5
Mesures visant la collaboration des parents	6
Modalité de signalement, plainte et suivi	6
Actions prises et mesure de soutien et d'encadrement	8
Écriture d'une "tablette" pour consigner les évènements.	Erreur ! Signet non défini.
Palier d'intervention niveau 1	Erreur ! Signet non défini.
Palier d'intervention niveau 2	Erreur ! Signet non défini.
Palier d'intervention niveau 3	Erreur ! Signet non défini.
Sanctions disciplinaires	9
Suivi	9
Mesures de confidentialité	9
Ressources d'aide pour les jeunes et les parents	10

Préambule

L'école D'Iberville est soucieuse d'offrir un environnement sécuritaire autant pour les élèves que le personnel. De ce fait, l'école agit en concordance avec le projet de loi 56, visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi prévoit l'obligation, tant pour les établissements d'enseignement publics que pour les établissements d'enseignement privés, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Définitions (LIP, 2012)

L'intimidation c'est quoi?

L'intimidation correspond à tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, textos, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.)

Qu'est-ce que c'est la violence?

La violence renvoie à toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Il existe différentes formes de violence, soit verbale (insultes, cris), *écrite (textos et autres messages)*, psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion), matérielle (vol ou bris d'objets) et à connotation sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.). (Gouvernement du Québec, 2022)

En annexe 1, vous trouverez un tableau présentant différentes infractions criminelles dans un contexte d'intimidation et de violence à l'école (SQ, 2013).

Analyses de la situation

Portrait de la MRC de Rouyn-Noranda (CSSRN, 2021)

Parmi les 5000 élèves du secteur jeune du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN). Présentement, 22,8 % des élèves (751) fréquentent un établissement scolaire primaire

dit défavorisé avec un rang décile 9 de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE). Ces élèves présenteront un risque plus élevé de décrochage au secondaire.

L'effectif scolaire sera revu à la hausse d'ici les prochaines années puisque les projections quant à la croissance démographique de la ville proposent une augmentation de 7,5% d'ici 2036, passant de 42 400 à 44 500 habitants. Ces chiffres s'expliquent en raison de l'arrivée d'importants employeurs dans le secteur minier et de l'immobilier, responsable de l'effervescence économique de la ville qui se situe actuellement en 18^e position d'importance économique au Québec. On dit de la ville être la cité étudiante puisque tous les niveaux d'enseignement y sont, constituant un pôle majeur de l'éducation et de la recherche sur le territoire abitibien.

Portrait général de l'école D'Iberville

L'école D'Iberville, dont l'IMSE se situe à 7, est un établissement qui accueille près de mille deux cents élèves du 1^{er} au 5^e secondaire en provenance des secteurs de Granada, Beaudry-Cloutier, Mc-Watters-Bellecombe, des écoles le Prélude et Notre-Dame-de-Grâce de la MRC de Rouyn-Noranda.

Située sur la rue Forbes, elle est à proximité de deux centres d'études postsecondaires, c'est-à-dire le campus de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. L'école D'Iberville offre également des services au Centre jeunesse (chemin Dr Lemay). La majorité des élèves utilise le service d'autobus pour se rendre à l'école, étant donné que le territoire desservi est très grand.

L'école accueille des adolescents présentant des handicaps multiples. L'établissement compte trois classes d'adaptation scolaire ainsi qu'une classe CPT (cheminement particulier temporaire) afin de répondre convenablement aux besoins particuliers des élèves provenant des différents milieux.

L'école offre le sport-études (hockey et gymnastique) ainsi que plusieurs concentrations et options, dont; basketball, hockey, volleyball, badminton, patinage artistique, danse, robotique, art de la scène, arts visuels, guitare, écologie, entraînement musculaire, sports de combats, spark, escalade, etc.

La perception des membres du personnel et des élèves en lien avec le bien-être à l'école D'Iberville

Suite à un sondage portant sur le bien-être à l'école, la majorité des membres du personnel expriment que les conditions favorisant leur sécurité à l'école sont à maintenir et se sentent bien à l'école. En effet, les réponses démontrent qu'il y a très peu d'agression physique envers le personnel, cependant, quelques membres du personnel reçoivent des insultes toutes les semaines, et de ce nombre, 1 employé sur 10 en reçoit régulièrement. Dans l'ensemble, il y a une problématique au niveau des agressions verbales envers les employés (insultes, sacres, etc.). Des actions devront être entreprises à ce sujet.

En général, les élèves expriment se sentir bien dans l'école D'Iberville, que ce soit en classe ou dans l'environnement en général. Toutefois, le sondage a relevé qu'il y aurait un manque de respect entre les élèves, mais aussi envers les adultes, et ce, tant dans leurs paroles que dans leurs gestes. De plus, l'intimidation est tout de même une problématique présente dans l'école selon les résultats obtenus (12% des répondants nomment avoir été victimes d'intimidation à l'école). Également, 1 élève sur 4, qu'il ait été victime ou témoin d'intimidation, nomme ne pas savoir quoi faire avec la situation. Ces chiffres démontrent que des interventions doivent être mises en place pour contrer l'intimidation au sein de l'établissement.

Mesures de prévention

Pour prévenir l'intimidation et la violence, l'école D'Iberville pose une série d'actions en amont pour permettre aux élèves et au personnel de l'école d'évoluer dans un environnement sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Les moyens mis en place :

- Présentation du plan de lutte aux élèves et au personnel scolaire;
- Présentation du code de vie aux élèves et au personnel scolaire;
- Réévaluation du plan de lutte à chaque année;
- Présence de techniciennes en éducation spécialisées dans les classes et lors des pauses;
- Présence accrue de surveillantes lors des pauses et du dîner dans les lieux à risque de violence et/ou d'intimidation;
- Animation de la semaine contre l'intimidation à l'école (1^{re} semaine d'octobre);
- Ateliers sur la cybersécurité animés par la Sûreté du Québec;
- Système de caméras;

- Projet « L'univers de Roxanne » sur les violences dans les relations amoureuses;
- Collaboration avec la Sûreté du Québec;
- Activités lors des temps libres;
- Organisation d'activités culturelles traitant de la violence et/ou intimidation;
- Publication dans l'agenda du protocole de signalement.

Mesures visant la collaboration des parents

Dans une optique de favoriser la collaboration des parents, le plan de lutte à l'intimidation est présenté lors du Conseil d'établissement. De plus, il est disponible sur le site de l'école et sur le site du CSSRN afin que tout y ait accès. De plus, selon le modèle d'intervention utilisé par l'école les parents sont informés des actions entreprises par le milieu scolaire lors de situation d'intimidation/violence. Les intervenants utilisent différents moyens de communication avec les parents, que ce soit téléphonique, par courriel ou en présentiel.

Modalité de signalement, plainte et suivi

La direction de l'école D'Iberville prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle utilise le règlement RCC-47 du Centre de Services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) pour traiter les plaintes, offrir l'accès au protecteur de l'élève et pour demander la révision d'une décision.

Signalement

L'école D'Iberville met en place des affiches explicatives à des endroits stratégiques. Sur ces affiches, les élèves victimes ou témoins pourront y retrouver le nom des personnes-ressources de l'école pour les aider ainsi qu'un code QR. Celui-ci permettra à l'élève d'être dirigé vers un formulaire Forms pour signaler une situation d'intimidation ou de violence. Ce formulaire sera envoyé automatiquement par courriel à la direction d'établissement qui pourra assurer un suivi.

Un autre type d'affiche sera disposé dans les bureaux des enseignants. Cette affiche conservera le même code QR, mais indiquera aussi aux enseignants les étapes d'intervention de bases à effectuer si ceux-ci sont témoins ou victimes d'un événement d'intimidation ou de violence.

Une version papier du formulaire sera également disponible à la réception sur demande et les bureaux des intervenantes.

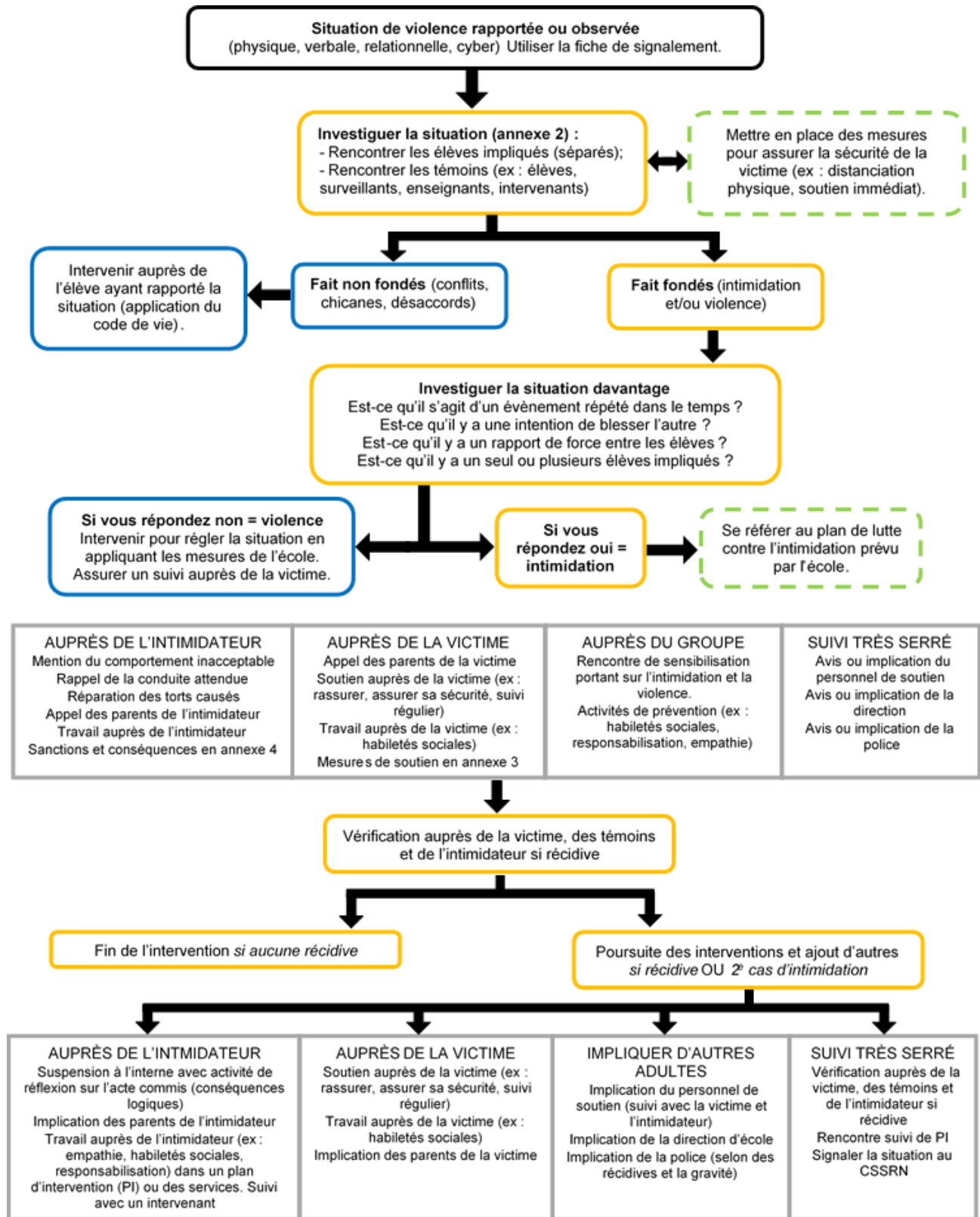
Promotion

Les élèves sont informés des moyens mis en place pour effectuer une plainte ou signaler une situation d'intimidation ou de violence en début d'année lors de la présentation du *Code de vie* de l'école D'Iberville.

Le personnel scolaire est informé des moyens mis en place pour effectuer une plainte ou signaler une situation d'intimidation ou de violence en début d'année lors de l'assemblée générale.

Les parents des élèves qui désirent porter une plainte ou signaler une situation d'intimidation ou de violence peuvent le faire verbalement, par courriel ou par téléphone, et ce, dans le respect du règlement RCC-47 disponible directement sur le site [Web](#) du CSSRN.

Procédure d'intervention (Tremblay, 2020)



Mesures de sanctions disciplinaires et de soutien pour l'agresseur

Se référer à l'annexe 4, abordant les différentes mesures de sanctions possibles selon la gravité de la situation.

Mesures de soutien pour les victimes et témoins

Se référer à l'annexe 3 pour consulter les différentes mesures de soutien possible selon la gravité de la situation.

Suivi (référence)

Afin de prendre conscience du suivi qui sera offert aux victimes, témoins et agresseurs, veuillez consulter les annexes 5 et 6.

Mesures de confidentialité

Une plainte anonyme est seulement recevable à titre de témoin, à moins que la direction juge, selon la nature de la plainte ainsi que des informations disponibles pour la traiter, qu'il y a lieu de l'examiner (ex. : agression). La victime doit s'afficher lorsqu'elle dépose une plainte.

Signaler un événement ou faire une plainte n'est pas toujours aisée. Tous les membres du personnel de l'école D'Iberville sont sensibilisés au respect de la confidentialité des informations.

Un élève témoin :

- Peut remplir le formulaire de signalement de façon anonyme, afin de conserver le niveau de confidentialité qu'il juge nécessaire au traitement de la plainte;
- Peut informer un enseignant ou un autre membre du personnel en qui il a confiance;
- Peut informer la TES (en personne, téléphone, courriel ou TEAMS);
- Peut informer la direction.

Un élève victime :

- Peut remplir le formulaire de signalement;
- Peut informer un enseignant ou un autre membre du personnel en qui il a confiance;
- Peut informer la TES (en personne, téléphone, courriel ou TEAMS);
- Peut informer la direction.

Ressources d'aide pour les jeunes et les parents

Outre les ressources d'aide au sein de l'école, les ressources telles que:

- Jeunesse, J'écoute (1 800 668-6868 ou JeunesseJecoute.ca) ou Tel-jeunes (1 800 263-2266 ou teljeunes.com) sont des organismes crédibles. Elles peuvent fournir aux victimes et à leurs parents ainsi qu'aux témoins d'actes d'intimidation des conseils appropriés et un soutien appréciable. Ces intervenants incitent les jeunes à se confier à un adulte de confiance, et éventuellement à porter plainte à la police;
- Cyberaide (1 866 658-9022 ou cyberaide.ca) offre de l'information, des ressources et un soutien en matière de sécurité en ligne. Ce service permet la dénonciation d'infractions liées notamment au leurre et à la pornographie juvénile;
- Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (1 866 LE CAVAC ou cavac.qc.ca) offrent des services de première ligne aux victimes d'actes criminels, à leurs proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel;
- Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) (sante.qc.ca/listes/ta-clsc) offrent des services de santé et des services sociaux. Les CLSC peuvent orienter les jeunes et leurs parents vers les ressources appropriées;
- Le site Web de la Sûreté du Québec (sq.gouv.qc.ca) contient une section qui offre aussi des conseils aux jeunes, aux parents et aux enseignants sur une multitude de sujets;
- Info-Social (811).

Références

Sûreté du Québec (2013). Aide-mémoire pour le milieu scolaire : interventions policières liées à l'intimidation et à la violence à l'école [Document PDF].

Règlement sur le traitement des plaintes, l'accès au protecteur de l'élève et la demande de révision d'une décision. (2010, 15 février). Centre de Services scolaire de Rouyn-Noranda. [Entrée en vigueur le 15 février 2010].

https://www.cssrn.gouv.qc.ca/documents/fichiers/politiques-et-reglements/RCC-47_1.pdf

<https://www2.csrn.qc.ca/files/content/2012C19F.PDF>

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-13.3%20/>

Annexe 1

Infractions criminelles dans un contexte d'intimidation et de violence à l'école :	Exemples :
Extorsion Art. 346 C.cr	Proférer des menaces à un élève dans le but d'obtenir son baladeur numérique.
Harcèlement criminel Art. 264 C.cr	Au moment du changement de cours, chaque jour, un jeune suit avec insistance un autre jeune dans les corridors de l'école au point où celui-ci a peur pour sa sécurité et qu'il doit faire de grands détours pour se rendre à sa classe. À la maison, il reçoit à répétition des courriels menaçants provenant du même jeune.
Intimidation¹ Art. 423 C.cr ¹ Il s'agit bien ici de l'intimidation en tant qu'infraction criminelle, tel qu'elle figure au Code criminel, et non de l'intimidation comme phénomène social (ex. : exclusion, etc.).	Tous les jours, à la récréation, un élève bloque l'entrée du terrain sportif à un autre élève en lui faisant des menaces de le blesser s'il ose venir y pratiquer son sport. L'élève a peur et il évite de s'y rendre. Au retour de la récréation, un élève découvre une note avec des propos humiliants et choquants affichée sur le devant de son casier, situé dans un couloir achalandé de l'école. Il est écrit sur cette note que l'élève doit retirer sa candidature à la présidence du conseil étudiant de l'école. De plus, en ouvrant son casier, il découvre que ses effets personnels sont brisés et que ses vêtements sont souillés.
Méfait Art. 430 C.cr	Un jeune brise volontairement le téléphone cellulaire appartenant à un collègue de classe.
Pornographie juvénile Art. 163.1 C.cr	Par courriel, un jeune envoie à ses amis une photographie de sa copine âgée de moins de 18 ans où elle est nue.
Proférer des menaces Art. 264.1 C.cr	Un élève manifeste l'intention de blesser un autre élève à la sortie des classes parce qu'il a fréquenté sa copine.
Voies de fait Art. 266 C.cr et suivants	Frapper un élève au visage pendant la récréation.
Vol simple Art. 334 C.cr	Prendre, sans sa permission, différents objets appartenant à un élève et les cacher un peu partout dans l'école.
Vol qualifié Art. 344 C.cr	Faire du taxage dans la cour d'école.

Source : Sûreté du Québec, 2013

Annexe 2**Évaluation du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée dans un contexte de violence ou d'intimidation**

Fréquence				
Intensité				
Constance				
Persistance				